Organisation mondiale de la Santé

**CONSEIL EXÉCUTIF**
**Cent trente-quatrième session**
**Point 8.6 de l'ordre du jour**

**EB134/CONF./7 Add.1**
**22 janvier 2014**

# Rapport sur les incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées au Conseil exécutif ou à l'Assemblée de la Santé pour adoption

**1. Résolution** Conséquences pour la santé publique de l'exposition au mercure et aux composés du mercure : le rôle de l'OMS et des ministères de la santé publique dans la mise en œuvre de la Convention de Minamata

**2. Lien avec le budget programme 2014-2015 (voir document A66/7 http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA66/A66_7-fr.pdf)**

| | |
|---|---|
| Catégorie : 3. Promouvoir la santé à toutes les étapes de la vie<br>Secteur de programme : Santé et environnement | Réalisation 3.5<br>Produits 3.5.1, 3.5.2 et 3.5.3 |
| Catégorie : 2. Maladies non transmissibles<br>Secteur de programme : Maladies non transmissibles | Réalisation 2.1<br>Produit 2.1.1 |
| Catégorie : 5. Préparation, surveillance et intervention<br>Secteur de programme : Sécurité sanitaire des aliments | Réalisation 5.4<br>Produit 5.4.3 |

**En quoi cette résolution contribue-t-elle à la réalisation/aux réalisations du/des secteur(s) de programme susmentionné(s) ?**

En facilitant la prévention de l'exposition humaine au mercure et aux composés du mercure, la résolution contribuerait directement aux réalisations énumérées pour les secteurs de programme, à savoir : réduction des menaces environnementales qui pèsent sur la santé ; accès amélioré aux interventions visant à prévenir et à prendre en charge les maladies non transmissibles et leurs facteurs de risque ; et bonne préparation de tous les pays pour la prévention et l'atténuation des risques d'origine alimentaire.

**Les produits ou services demandés dans cette résolution sont-ils déjà inscrits dans le budget programme ? (Oui/non)**

Oui

**3. Coût estimatif et incidences en termes de personnel par rapport au budget programme**

**a) Coût total**

**Indiquez i) la durée de la mise en œuvre des activités du Secrétariat demandées dans la résolution, et ii) le coût de ces activités (à US $10 000 près)**

i) Des activités importantes seraient nécessaires de 2014 à 2020 ; au-delà de cette période, elles se poursuivraient à un niveau réduit (la Convention de Minamata n'a pas de date de fin).

ii) Total (2014-2020) : US $9,03 millions (personnel : US $2,68 millions ; activités : US $6,35 millions)

**b) Coût pour l'exercice 2014-2015**

**Indiquez la partie du coût indiqué au 3.a) qui correspond à l'exercice 2014-2015 (à US $10 000 près)**

Total : US $2,47 millions (personnel : US $720 000 ; activités : US $1,75 million)

**Indiquez à quels niveaux de l'Organisation les dépenses seront encourues, en précisant les Régions, le cas échéant**

À tous les niveaux de l'Organisation

**Le coût estimatif est-il entièrement inclus dans le budget programme approuvé pour l'exercice 2014-2015 ? (Oui/non)**

Oui

**Si « non », indiquez le montant qui n'est pas inclus**

**c) Incidences au plan du personnel**

**La résolution peut-elle être mise en œuvre par le personnel déjà en poste ? (Oui/non)**

Oui

**Si « non », indiquez le personnel supplémentaire nécessaire – en équivalent plein temps –, en précisant dans quelles Régions et en indiquant les qualifications requises, le cas échéant**

**4. Financement**

**Le coût estimatif pour l'exercice 2014-2015 indiqué au 3.b) est-il entièrement financé ? (Oui/non)**

Non

**Si « non », indiquez le déficit de financement et comment les fonds seront mobilisés (précisez les sources de fonds escomptées)**

Le déficit est estimé à US $1,3 million. Parmi les sources de financement potentielles figurent : le Fonds pour l'environnement mondial, qui est le mécanisme financier de la Convention de Minamata ; et le plan de mobilisation coordonnée des ressources à l'échelle de l'Organisation, destiné à combler les déficits de financement du budget programme 2014-2015.

= = =